

220C4806
FR0000125346-FS1253

4 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 novembre 2020, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions INGENICO dans le cadre de l'offre publique initiée par la société Worldline¹, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action INGENICO au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société UBS AG a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Cf. notamment D&I 220C2732 du 28 juillet 2020 et D&I 220C4503 du 21 octobre 2020.